



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.07.75	01.10.79	01.10.79

1. Dénomination de la fonction Opératrice/opérateur de saisie de l'information 1	Code fonction 2.03.001
2. But de la fonction Transcrire des données codées utilisées pour le traitement de l'information sur un support directement acceptable par l'ordinateur.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - La saisie, au moyen d'un clavier alphabétique ou numérique, de données préalablement codées, destinées à être traitées par l'ordinateur; - la surveillance du fonctionnement de la machine utilisée et l'attention nécessaire à l'indication de défauts éventuelles; - l'indication des erreurs de codification signalées par l'équipement de saisie; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	C	A	D	C	B	Cl. max. 06
Points	12	2	21	11	10	Total 56